

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GRENOBLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR RECONNU PAR L'ÉTAT

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES,
COMMERCIALES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Vu le décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique,
Vu le décret n° 64-1217 du 5 décembre 1964 relatif au règlement des Ecoles Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises,
Vu l'arrêté du 5 juillet 1985 portant règlement des Ecoles Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises,
Vu le procès-verbal du jury national de l'examen de sortie en date du

Le présent diplôme est délivré à M^r DOREY Laurent

Né(e) à Bagnols sur Cèze le 14.01.1970

Vu et Approuvé
Paris, le 12 Juillet 1993

Le Titulaire,

L. Dorey

Le Directeur
de l'Ecole,

[Signature]

Le Président du Conseil
d'Administration de l'Ecole,

[Signature]

Le Président
du Jury,

[Signature]

Le Ministre
de l'Education Nationale,

LE RECTEUR,

Jean-Paul WAT

